



DECISION DU PRESIDENT N° 2020/012
Prise sur la base de l'article 1-II de l'Ordonnance
n° 2020-391 du 1er avril 2020

Portant décision de réouverture de la piscine couverte à Village-Neuf et approbation du protocole sanitaire s'y appliquant

LE PRESIDENT DE SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

- VU** l'arrêté ministériel du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19 et notamment la fermeture des établissements de bain pendant l'épidémie ;
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;
- VU** le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- VU** le guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives édité par le ministère des Sports et actualisé au 3 juin 2020 ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son article 1-II ;
- VU** la compétence de Saint-Louis Agglomération relative à la gestion des équipements de bain à savoir la piscine couverte à Village-Neuf et le centre nautique « Pierre de Coubertin » à Saint-Louis ;

CONSIDERANT l'état d'urgence sanitaire instauré par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et la fermeture des établissements de bain qui a précédé cet état d'urgence par application de l'arrêté ministériel du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

CONSIDERANT la possibilité de réouverture de ces équipements à compter du 2 juin 2020 dans le cadre d'un protocole sanitaire à mettre en place et conforme au guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives édité par le ministère des Sports ;



DECIDE :

Article 1 - que la piscine couverte à Village-Neuf (77 rue de Michelfelden 68128 Village-Neuf) est, dans le cadre du déconfinement progressif suite à l'épidémie de Covid-19, réouverte au public à compter du lundi 15 juin 2020 ;

Article 2 - que cette ouverture se fera dans des strictes conditions sanitaires précisées dans le protocole sanitaire annexé à la présente décision qui a valeur d'additif au règlement intérieur de la piscine. Les usagers sont ainsi tenus au strict respect de ce protocole sous peine de sanctions telles que prévues dans le règlement intérieur général de l'établissement. Ledit protocole fera par ailleurs l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement afin d'être porté à la connaissance de tous ;

Article 3 - que toute modification audit protocole se fera en conformité avec les textes édictés au niveau national ou préfectoral en fonction de l'évolution de l'épidémie ;

Article 3 - que Monsieur le Directeur Général des Services de Saint-Louis Agglomération et Monsieur le Directeur des Sports de Saint-Louis Agglomération sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à SAINT-LOUIS, le 9 juin 2020
Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois suivant sa publication.



DU LUNDI AU SAMEDI (A partir du Lundi 15/06/2020)

Type	Plage d'ouverture	Temps bassin	QTÉ	BASSIN SPORTIF	QTÉ	BASSIN DE NAGE	QTÉ	BASSIN D' APPRENTISSAGE :	QTÉ	BASSIN D' APPRENTISSAGE :
Clubs	08:00	02:00	24	DSL	30	DSL (samedi uniquement - 2 groupes de 15 / heure)		Baignade libre	20	Cours d'aqua fitness
Public	10:00	02:00	32	Ligne d'eau	25	Baignade libre	16	Baignade libre	0	DSL aquagym (samedi uniquement)
FERMETURE DE 12h00 à 12h30 pour nettoyage/désinfection										
Public	12:30	02:00	32	Ligne d'eau	25	Baignade libre	6	Baignade libre	10	Animation aquafitness (voir programme)
FERMETURE DE 14h30 à 15h30 pour nettoyage/désinfection										
Public	15:30	02:00	32	Ligne d'eau	25	Baignade libre	16	Baignade libre	0	
FERMETURE DE 17h30 à 18h00 pour nettoyage/désinfection										
Public	18:00	02:00	32	Ligne d'eau	25	Baignade libre	6	Baignade libre	10	Animation aquafitness (voir programme)
CLUBS	20:00	01:00							20	DSL aquagym
Clubs	20:00	02:00	24	DSL / SUBA	25	DSL / SUBA				
			152		125		44		40	

DIMANCHE

Type	Plage d'ouverture	Temps bassin	QTÉ	BASSIN SPORTIF	QTÉ	BASSIN DE NAGE	QTÉ	BASSIN D' APPRENTISSAGE :	QTÉ	BASSIN D' APPRENTISSAGE :
Public	08:00	02:00	32	Ligne d'eau	25	Baignade libre	16	Baignade libre	0	Cours d'aqua fitness
FERMETURE DE 10h00 à 10h30 pour nettoyage/désinfection										
Public	10:30	02:00	32	Ligne d'eau	25	Baignade libre	16	Baignade libre	0	

Accusé de réception en préfecture
 068-200066058-20200609-2020-012-DE
 Date de télétransmission : 10/06/2020
 Date de réception préfecture : 10/06/2020

DU LUNDI AU SAMEDI (A partir du Lundi 15/06/2020)

Type	Plage d'ouverture	Temps bassin	Capacité max	BASSIN SPORTIF	Capacité max	BASSIN DE NAGE	Capacité max	BASSIN D' APPRENTISSAGE : Baignade libre	Capacité max	BASSIN D' APPRENTISSAGE : Cours d'aqua fitness
Public	10:00	02:00	32	Ligne d'eau	25	Baignade libre	16	Baignade libre	0	
Public	12:30	02:00	32	Ligne d'eau	25	Baignade libre	6	Baignade libre	10	Animation aquafitness (voir programme)
Public	15:30	02:00	32	Ligne d'eau	25	Baignade libre	16	Baignade libre	0	
Public	18:00	02:00	32	Ligne d'eau	25	Baignade libre	6	Baignade libre	10	Animation aquafitness (voir programme)
		TOTAL	128		100		44		20	

DIMANCHE

Type	Plage d'ouverture	Temps bassin	Capacité max	BASSIN SPORTIF	Capacité max	BASSIN DE NAGE	Capacité max	BASSIN D' APPRENTISSAGE : Baignade libre	Capacité max	BASSIN D' APPRENTISSAGE : Cours d'aqua fitness
Public	08:00	02:00	32	Ligne d'eau	25	Baignade libre	16	Baignade libre	0	
Public	10:00	02:00	32	Ligne d'eau	25	Baignade libre	16	Baignade libre	0	
		TOTAL	64		50		32		0	

Accusé de réception en préfecture
 068-200066058-20200609-2020-012-DE
 Date de télétransmission : 10/06/2020
 Date de réception préfecture : 10/06/2020

REGLES ESSENTIELLES

(soumis à validation avant la réservation du créneau)

Je m'engage à venir uniquement si je ne présente pas de symptômes liés au Covid-19

Je mets mon maillot de bain avant de venir à la piscine

Je porte un masque obligatoire dès l'entrée dans l'établissement jusqu'aux douches

Je paye mon entrée à la caisse (tarif unique : 1,80€ / - de 8 ans : gratuit)

Je peux me baigner uniquement dans le bassin que j'ai réservé

Je ne peux pas prendre de douche ni utiliser de sèche cheveux à la sortie

La durée des créneaux est de 2 heures maximum. Lorsque je réserve un créneau je peux venir à l'heure qui me convient sur l'amplitude du créneau réservé
(exemple : je réserve le créneau de 10h00 à 12h00, je peux me présenter à 10h30 et partir à 11h30)

Programme aquafitness

Jour	Heure début	Heure fin	Animation proposée	Nombre de places
Lundi	12:30	13:15	Aquabike	10
Lundi	18:30	19:15	Aquaboxe	10
Mardi	12:30	13:15	Aquabike	10
Mardi	18:30	19:15		10
Mercredi	12:30	13:15	Aquabike	10
Mercredi	18:30	19:15		10
Jeudi	12:30	13:15	Aquabike	10
Jeudi	18:30	19:15		10
Vendredi	12:30	13:15	Aquabike	10
Vendredi	18:30	19:15	AquaTonic	10
Samedi	12:30	13:15	Aquabike	10
Samedi	18:30	19:15		10

DU LUNDI AU VENDREDI						
Vestiaires d'arrivée	Plage d'ouverture	Type	Effectifs max	BASSIN SPORTIF	Vestiaires de départ	
Collectifs (1 à 6)	08:00	Clubs	24 (+24 le samedi)	DSL	Cabines Public	
Collectifs (1 à 6)	10:00	Public	73	Ligne d'eau	Cabines Public	
NETTOYAGE / DESINFECTION DE 12h00 à 12h30						
Collectifs (1 à 6)	12:30	Public	73	Ligne d'eau	Cabines Public	
NETTOYAGE / DESINFECTION DE 14h30 à 15h30						
Collectifs (1 à 6)	15:30	Public	73	Ligne d'eau	Cabines Public	
NETTOYAGE / DESINFECTION DE 17h00 à 12h30						
Collectifs (1 à 6)	18:00	Public	73	Ligne d'eau	Cabines Public	
Collectifs (1 à 6)	19:45	CLUBS	44	DSL aquagym	Cabines Public	
Collectifs (1 à 6)	20:00	Clubs	24	DSL / SUBA	Cabines Public	
			360			

Vestiaires d'arrivée	Plage d'ouverture	Type	Effectifs max	BASSIN SPORTIF	Vestiaires de départ	
Collectifs (1 à 6)	08:00	Public	32	Ligne d'eau	Cabines Public	
NETTOYAGE / DESINFECTION DE 10h00 à 10h30						
Collectifs (1 à 6)	10:30	Public	32	Ligne d'eau	Cabines Public	

PROTCOLE D'OUVERTURE DE LA PISCINE COUVERTE POST DECONFINEMENT

Une réorganisation complète a été repensée pour permettre aux usagers de venir nager à la piscine couverte. Nous avons dû prendre en compte tous les dispositifs à mettre en place par le biais de nombreux moyens humains, matériels et financiers.

Notre priorité, reste le respect et l'application des gestes barrières contre le Covid 19. Chaque usager doit impérativement respecter ce nouveau protocole pour sa propre sécurité ainsi que celle des autres usagers se trouvant dans l'établissement.

Pour cela, nous avons mis en place méthodiquement un protocole qui indique clairement le cheminement à suivre pour se rendre au bord des bassins.

INSCRIPTIONS :

Nous proposons aux usagers de s'inscrire via une plateforme en ligne (prestataire : Synbird), selon les nouvelles plages horaires adaptées pour l'occasion, et pour une durée totale de 2 heures maximum par personne. (Temps de change compris).

Chaque personne ne pourra s'inscrire qu'une fois par jour.

CAPACITE D'ACCUEIL :

L'établissement aura une capacité d'accueil limitée à :

- 32 personnes dans le bassin sportif (soir 4 par ligne d'eau)
- 25 personnes dans le bassin de nage
- 16 personnes dans le bassin d'apprentissage (limite de 10 pour les animations aquafitness / 20 pour l'aquagym)

Soit une fréquentation maximale instantanée limitée à 73 personnes (au lieu de 680 habituellement)

La pataugeoire et l'espace forme restent fermés.

HORAIRES PUBLIC

Du lundi au samedi :

- 10h00 à 12h00*
- Fermeture de 12h00 à 12h30 pour nettoyage / désinfection
- 12h30 à 14h30*
- Fermeture de 14h30 à 15h30 pour nettoyage / désinfection
- 15h30 à 17h30*
- Fermeture de 14h30 à 15h30 pour nettoyage / désinfection
- 18h00 à 20h00*

Le dimanche :

- 8h00 à 10h00
- Fermeture de 10h00 à 10h30 pour nettoyage/désinfection
- 10h30 à 12h30

**L'évacuation des bassins se fera entre 15 et 20 minutes avant la fermeture selon l'affluence.*

EFFECTIF DU PERSONNEL

Le port du masque sera obligatoire pour l'ensemble du personnel

Accueil + vestiaires :

2 Agents de caisse pour l'encaissement + 1 MNS chargé de réguler le flux dans l'espace d'accueil et vestiaires, et de faire respecter les gestes barrières obligatoires. (Désinfection des mains, port du masque, et informer les usagers de réponses quelconques).

Bassins :

1 MNS en surveillance au bassin sportif

1 MNS en surveillance au bassin de nage et/ou bassin d'apprentissage

1 MNS supplémentaire lors des animations aqua fitness

Une rotation toutes les heures peut être envisageable afin de permettre aux agents de varier les tâches journalières et de faire perdurer une efficacité constante tout au long de la journée.

Chaque MNS désinfectera son poste avant la rotation

GESTES BARRIERES – HYGIENE

Dès l'entrée de l'établissement, le rappel des règles d'hygiène et de distanciation se fait par affichage. Du gel hydroalcoolique sera à disposition de tous. La désinfection des mains ainsi que le port du masque (de l'entrée du bâtiment jusqu'aux douches) sont obligatoires.

Il est demandé aux personnes présentant des symptômes liés au Covid-19 de ne pas venir à la piscine.

Un sens de circulation est organisé afin que les usagers ne reviennent pas en arrière :

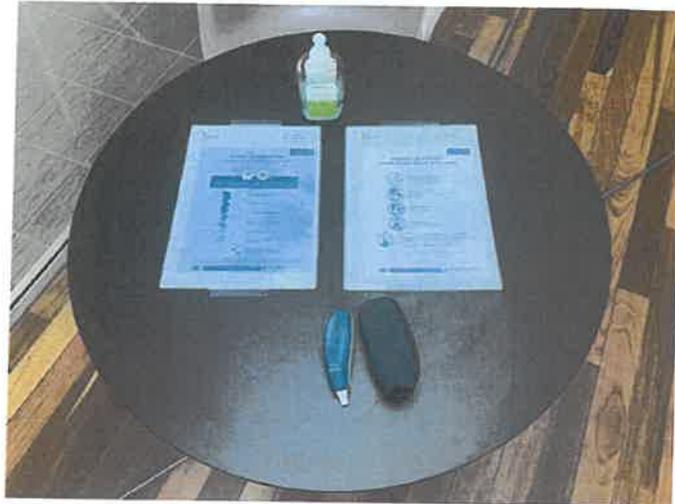
- File d'attente en caisse avec ligne de délimitation au sol
- Passage en caisse pour le paiement
- Déshabillage dans les vestiaires collectifs : la capacité d'accueil de chaque vestiaire est inscrite sur la porte de chaque vestiaire. Chaque emplacement de déshabillage est indiqué par un affichage afin de respecter les distanciations entre les usagers
- Une zone de retrait du masque est prévue avant la douche (poubelle spécifique + désinfection des mains via gel hydroalcoolique)
- Douche savonnée obligatoire dans les sanitaires collectifs (1 douche sur 2 est condamnée, idem pour les urinoirs)
- Passage au pédiluve
- Dépôt du sac dans les gradins (emplacements délimités et marqués afin de respecter les distanciations entre les usagers)
- Baignade uniquement dans le bassin qui a été réservé (selon les capacités annoncées ci-dessus)
- La sortie se fait par les vestiaires public (pour faire une boucle), pas de douche ni de sèche-cheveux, les usagers se changent dans une cabine individuelle et sortent par les tourniquets

CHEMIN DU BAIGNEUR EN IMAGE

1. Entrée par la porte d'entrée principale en faisant attention de respecter 1 mètre de distance avec la personne suivante. Pour se repérer, des marquages au sol seront visibles.



2. Les usagers auront l'obligation de se désinfecter les mains en rentrant dans l'établissement. Un gel hydroalcoolique sera mis à disposition. Une prise de température peut également être envisageable en cas de doute. Le port du masque, quant à lui, reste obligatoire.



3. Si ces premières recommandations sont appliquées, les usagers pourront alors se diriger vers nos agents de caisse.



4. Passage par des zones délimitées pour se diriger vers les vestiaires.



5. Les usagers entrent dans un vestiaire de déshabillage disponible.
Il y aura trois vestiaires femmes ainsi que trois vestiaires hommes.



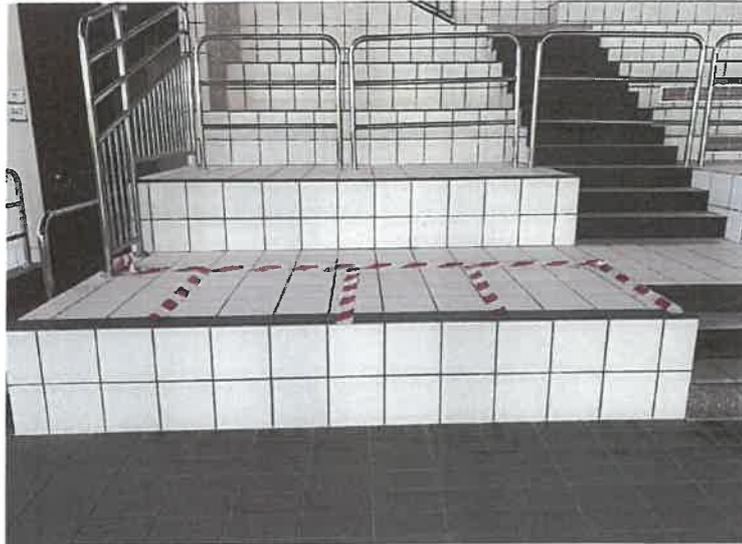
6. Les casiers seront condamnés ainsi que la capacité d'accueil règlementée et limitée selon la taille du vestiaire. Des marquages délimiteront les zones de change. Il est néanmoins demandé de venir à la piscine avec sa tenue de bain préalablement sur soi afin d'éviter un temps de change trop long. Une fois changés, il leur est demandé d'emmener avec eux leurs affaires personnelles (habits, matériels, papiers etc...) jusqu'aux étapes suivantes.



7. Les usagers pourront se diriger aux douches et aux toilettes. (1 sur 2), et accrocher leurs sacs contenant leurs affaires personnelles aux crochets prévus à cet effet.



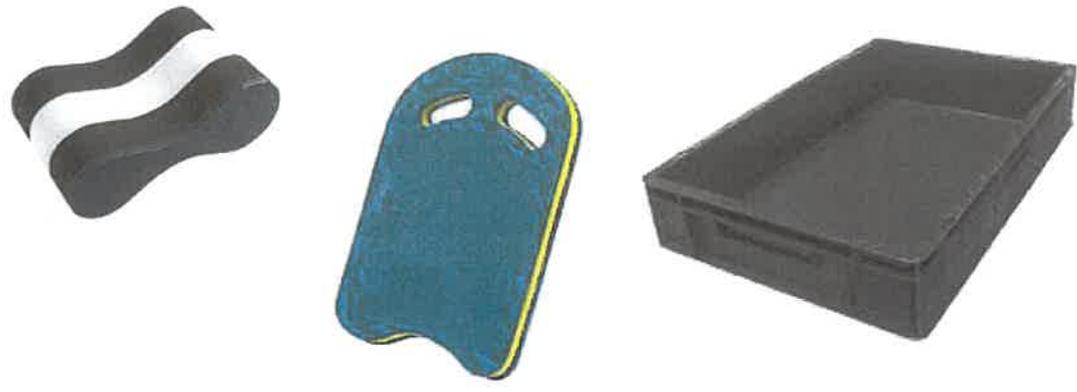
8. Une fois arrivés au bassin sportif, ils pourront ensuite déposer leurs sacs aux emplacements spécifiquement aménagés sur les gradins.



9. Le bassin sportif sera matérialisé par des lignes d'eau afin qu'aucun contact ne soit possible entre les nageurs. Attention, les usagers devront respecter le temps prévu à la nage ainsi que le bassin réservé. A la fin de chaque créneau, un appel micro sera lancé pour les avertir de la fin du temps réglementaire.



10. Le matériel personnel de natation sera autorisé pendant cette période, il est demandé de désinfecter son matériel avant chaque utilisation dans les bacs prévus à cet effet au bord des bassins



11. Les nageurs pourront prendre la direction des vestiaires publics pour se changer. Pour cela, les cabines individuelles resteront disponibles



12. Lors de la sortie, aucun sèche-cheveux ne sera accessible.



Protocole de précaution / covid-19

PISCINE COUVERTE DE SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

77 RUE DE MICHELFELDEN 68128 VILLAGE-NEUF

Pour l'utilisateur :

- Ne pas venir à la piscine en cas de symptômes significatifs du Covid-19
- Port du masque obligatoire dès l'entrée dans le bâtiment jusqu'au passage à la douche avant d'accéder aux bassins
- Respect des distanciations sociales et gestes barrières de l'entrée à la sortie du bâtiment
- Affichage des préconisations à l'entrée
- Files d'attente organisée avec lignes de distanciation au sol ou sur les murs
- Affichage du nombre maximal de personnes admises sur la porte de chaque vestiaire collectif ainsi que sur les douches
- Emplacement délimité dans les vestiaires collectifs pour se déshabiller uniquement
- Condamnation d'un sanitaire et douche sur 2 via balisage pour respect des distanciations
- Zone de retrait de masque et fontaine à gel hydroalcoolique
- Passage obligatoire à la douche savonnée avant d'accéder aux bassins
- Poubelle spécifique pour les masques à retirer avant la douche
- Emplacement de dépôt de sac dans les gradins avec 3 zones (La zone est attribuée en fonction du bassin que l'utilisateur a réservé)
- Retour par le vestiaire public pour faire une boucle et ne jamais devoir revenir en arrière

Pour le MNS :

- Doit préparer un sac contenant un équipement de rechange propre.
- Port du masque pour le surveillant
- Ne pourra pas aller dans l'eau dans le cadre des cours particuliers ni pendant les animations aquatiques (sauf aquabike ?)
- Est en charge du nettoyage/désinfection des gradins, échelles et toutes autres zones de contact au bord des bassins
- Devra désinfecter sa chaise à chaque rotation de poste

Si intervention :

Il agit seul jusqu'à réalisation du bilan

Il doit avant tout se protéger : Il s'équipera s'il doit intervenir sur une personne :

De gant jetables

De masque et/ou visière

Si une prise de dégagement n'est pas nécessaire, on évitera de déplacer la personne pour éviter de contaminer d'autres zones.

L'usager lui-même pourrait être sollicité pour certains gestes non techniques (désinfection + pose de sparadrap par exemple).

Si c'est un enfant qui doit recevoir des soins, c'est le parent présent qui effectuera les gestes, guidés par le secouriste.

Désinfection de tous les objets et mobilier souillés et /ou utilisés

Gants lunettes et masques seront jetés.

Les habits seront mis directement en machine à laver et récupèrera son sac contenant ses rechanges.

Pour les agents d'accueil :

- Vitres plexiglass sur l'ensemble du meuble d'accueil
- Port du masque obligatoire
- Gel hydroalcoolique mis à disposition pour le poste de caisse
- Favoriser (mais pas imposer) le paiement par carte bancaire pour éviter les échanges monétaires

Pour les agents d'entretien :

- Port du masque ou visière obligatoire
- Port de gants pendant le nettoyage et la désinfection
- Mettre l'accent sur la désinfection des zones de contacts (poignées de portes, assises, douches, sanitaires, crochets, loquets des cabines

Pour les agents techniques :

- Port du masque lors des opérations à réaliser dans des zones fréquentées par le public ?
- Surveillance particulière des taux de chlore/acide dans les bassins et pédiluves (selon préconisation ARS)
- Gestion de la ventilation et du taux de recyclage de l'air en adéquation avec les recommandations de l'ARS

